

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: Formate de calcium
N° CE	: 208-863-7
N° CAS	: 544-17-2
Formule brute	: C ₂ H ₂ CaO ₄

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Matière première chimique Produit intermédiaire chimique Production du papier Construction
-------------------------------------	---

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Jost Chemical Co.
8150 Lackland Rd.
63114 Saint Louis, Missouri
T 314-428-4300 - F 314-428-4366
sds@jostchemical.com - www.jostchemical.com

Distributeur

JOST CHEMICAL EUROPE SPRL
rue du Bois Portal n° 30/1-3
B - 5300 Andenne - BELGIQUE
T +32 85-552655 - F +32 85-552654
info@jostchemical.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident Appelez CHEMTREC Jour ou Nuit États-Unis et Canada: 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887 Global: +1 703-741-5970
------------------	--

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Mentions de danger (CLP)	: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence (CLP)	: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

Formate de calcium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

vPvB: pas encore évalué

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Formate de calcium	(N° CAS) 544-17-2 (N° CE) 208-863-7	100

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Toux. Gorge sèche/mal de gorge.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non irritant.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Corrosion du tissu oculaire. Inflammation/atteinte du tissu oculaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Pas d'effets connus.
Symptômes chroniques	: Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur à mousse classe A. Eau (extincteur rapide, dévidoir). Eau. Mousse classe A.
Agents d'extinction non appropriés	: Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide au CO2.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Ininflammable. En état finement divisé: risque d'incendie accru. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.
Danger d'explosion	: DANGER D'EXPLOSION DIRECT: À l'état de poussière: explosif avec l'air. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Nuage de poussière inflammable par une étincelle.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri.
Protection en cas d'incendie	: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Éviter toute formation de poussière.
-------------------	--

Formate de calcium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection

: Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène.

Procédures d'urgence

: Délimiter la zone de danger. Empêcher formation de nuages de poussières, p.ex. humidifier. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.

Mesures antipoussières

: Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours. Dégagement de poussières: couper les moteurs et ne pas fumer. Dégagement de poussières: ni flammes nues ni étincelles. Poussières: appareils/éclairage pour atmosphères explosives.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Mise à la terre des appareils/récipients. En poudre: ne pas employer d'air comprimé pour le pompage.

Procédés de nettoyage

: Empêcher nuage de poussières en humidifiant. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. En poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

Autres informations

: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le dégagement de poussières. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils anti-étincelles / antidéflagrants
. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Chaleur et sources d'ignition

: sources de chaleur. sources d'ignition.

Informations sur le stockage en commun

: agents d'oxydation. acides (forts).

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Mettre la citerne à la terre. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Formate de calcium (544-17-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, cutanée 4780 mg/kg de poids corporel/jour

Aiguë - effets systémiques, inhalation 337 mg/m³

Aiguë - effets locaux, cutanée 16,7 mg/cm²

A long terme - effets systémiques, cutanée 4780 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets locaux, cutanée 16,7 mg/cm²

A long terme - effets systémiques, inhalation 337 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, cutanée 2390 mg/kg de poids corporel/jour

Aiguë - effets systémiques, inhalation 83,2 mg/m³

Formate de calcium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Formate de calcium (544-17-2)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	8,3 mg/cm ²
A long terme - effets systémiques, orale	23,9 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	83,2 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	2390 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	8,3 mg/cm ²
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,2 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	13,4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	1,34 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1,5 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	2,21 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Fontaine oculaire. Douches de sécurité.

Équipement de protection individuelle:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. Gants. Lunettes de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Protection des mains:

Gants de protection étanches

Protection oculaire:

Lunettes de protection. Si dégagement de poussières: lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Matière solide cristalline. Poudre cristalline.
Masse moléculaire	: 130,11 g/mol
Couleur	: Blanc à jaune clair.
Odeur	: Odeur faible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

Formate de calcium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

pH	: 6 - 7 (13 %)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: < 300 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Sans objet
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: 292 °C
Température de décomposition	: 380 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Sans objet
Densité relative	: 2
Masse volumique	: 2015 kg/m ³
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Eau: 17 g/100ml
Log Pow	: -2,47 (Valeur estimative)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
Autres propriétés	: La matière a une réaction neutre.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit violemment avec les oxydants (forts).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

des substances alcaliques. Acides forts, oxydants forts. Peroxyde d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Formate de calcium (544-17-2)

DL50 orale rat	2650 mg/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Masculin/féminin, Éléments de preuve)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin/féminin, Read-across)

Provoque des lésions oculaires graves.	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 6 - 7 (13 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 6 - 7 (13 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Données manquantes)

Formate de calcium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Données manquantes)
Cancérogénicité	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Données manquantes)
Danger par aspiration	: Non classé (Données manquantes)
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Peu nocif par ingestion (DL50 orale 2000/5000 mg/kg). Peu nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 2000 mg/kg). Non irritant pour la peau. Peu nocif par inhalation. Provoque de graves lésions des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Non nocif pour les crustacés. Non nocif pour les poissons. Inhibition de la boue activée. Non nocif pour les algues.
Dangereux pour l'environnement	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Formate de calcium (544-17-2)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (Autres, 96 h, Danio rerio, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (EPA 660/3 - 75/009, 48 h, Daphnia magna, Système à courant, Eau douce (non salée), Read-across)
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l (EPA 600/9-78-018, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)

12.2. Persistance et dégradabilité

Formate de calcium (544-17-2)

Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	--------------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Formate de calcium (544-17-2)

Log Pow	-2,47 (Valeur estimative)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Formate de calcium (544-17-2)

Log Koc	1,49 (log Koc, Read-across)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Formate de calcium (544-17-2)	PBT: pas encore évalué vPvB: pas encore évalué
-------------------------------	---

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales.

Formate de calcium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADN / ADR / IATA / IMDG

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé pour le transport
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé pour le transport
Désignation officielle de transport (IATA)	: Not regulated for transport
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé pour le transport

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non soumis

Transport par voie fluviale

Règlementations du transport (ADN) : Non soumis

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Formate de calcium n'est pas sur la liste Candidate REACH

Formate de calcium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Formate de calcium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Non listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)

Non listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Date initiale de préparation.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit